

Retour des mesures fiscales de soutien dans un contexte mondial incertain

La position du président américain D. Trump sur les droits de douane et les relations internationales a accéléré la mise en œuvre de mesures de soutien budgétaire en Europe. La Chine a également mis en place son propre programme de relance. Mais l'incertitude reste forte concernant les droits de douane. Dans cet environnement, la prudence et la diversification* sont de mise.



Amundi Investment Institute

Communication marketing



Approche flexible des obligations en période d'incertitude

Avec des pressions sur la croissance dues à un contexte économique incertain, il est important de garder une approche constructive et flexible envers les obligations d'État, par exemple en Europe et au Royaume-Uni.



Privilégier les entreprises solides

Nous avons tendance à nous montrer prudents vis-à-vis de certaines actions américaines qui restent chères selon nous. Les investisseurs devraient se concentrer sur les entreprises de qualité capables de résister à la guerre commerciale internationale et qui offrent des produits différenciés. Nous privilégions certaines actions décotées, des pays émergents et de l'Europe.



S'intéresser au potentiel de revenu des obligations d'entreprises

Les fondamentaux des entreprises dans des segments tels que la haute qualité européenne sont solides. Les investisseurs devraient chercher à bénéficier des rendements des obligations d'entreprises, en privilégiant la qualité et en tenant compte des risques de liquidité.



Maintenir une approche prudente et diversifiée*

La volatilité des marchés peut impacter davantage les segments chers que les actifs plus stables. Les investisseurs devraient donc se tourner vers des actifs tels que l'or, qui offrent une certaine protection. Nous pensons également que les obligations de qualité des marchés émergents offrent un bon potentiel à long terme.

*La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.



Maintenir une approche équilibrée

Nous pensons que les droits de douane élevés sur les importations sont sources de risques sur la consommation américaine. Les mesures de représailles qui en résultent augmentent l'incertitude pour les marchés et l'économie mondiale. Nous préférons donc maintenir une approche équilibrée avec des obligations d'État, de l'or et d'autres actifs de qualité.



Glossaire

- 1. Obligation de qualité (*investment grade*)** : désigne les titres dont la notation par Standard & Poors est supérieure ou égale à BBB- et considérés par eux comme présentant un faible risque de non-remboursement.
- 2. Volatilité** : mesure de l'ampleur et de la fréquence des variations des prix d'un actif financier.
- 3. Risque de liquidité** : possibilité de ne pas pouvoir acheter ou vendre un actif rapidement sans affecter son prix.
- 4. Action décotée** : action dont le prix sur le marché est inférieur à sa valeur intrinsèque.

INFORMATIONS IMPORTANTES

*La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Date de publication : 9 avril 2025

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

En savoir plus sur Amundi Asset Management :
https://www.amundi.fr/fr_part

